



Département de Vaucluse

Avignon, le 11 décembre 2015

NOTRE TEMPS DE TRAVAIL A 1540 HEURES PAR AN N'EST PAS ILLEGAL!

Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi du 3 janvier 2001, aucune disposition législative ne régissait la durée et l'organisation du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale.

En application du principe constitutionnel de libre administration des collectivités, celles-ci étaient libres de fixer la durée hebdomadaire du travail de leurs agents. L'Assemblée Départementale dans notre cas a utilisé ce principe de libre administration et par délibération du 18 décembre 2000 a fixé notre temps de travail annuel à 1540 heures.

La loi du 3 janvier 2001 précise que le décompte des 1600 heures annuelles constitue une norme plancher et plafond: ce qui signifie que la durée annuelle de travail ne peut pas être ni supérieure ni inférieure à 1600 heures.

MAIS, cette même loi précise que:

une durée de travail annuelle inférieure à 1600 heures est acquise si elle a fait l'objet d'une délibération avant la loi de janvier 2001: ce qui est notre cas puisque la délibération du 18 décembre 2000 prévoit une durée de travail annuelle maximum de 1540 heures.

Le décret 85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux prévoit que le nombre de jours de congés annuels est égal à 5 fois le nombre de jours travaillés dans la semaine. Au département de Vaucluse, depuis les années 1990, le nombre de jours de congés annuels est égal à 5,4 fois le nombre de jours travaillés par semaine.

C'est cet acquis que la Chambre Régionale des Comptes dénonce comme irrégulier.

OR, le rapport de la chambre régionale des comptes qu'utilise le Président du Conseil départemental pour justifier sa décision d'augmenter notre temps de travail annuel

N'A PAS VALEUR DE LOI!

IL S'AGIT D'OBSERVATIONS QUE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL N'A PAS OBLIGATION D'APPLIQUER.

**SI VOUS CONSIDEREZ QUE CET ACQUIS DOIT ETRE CONSERVE
SI VOUS CONSIDEREZ QUE LE NIVELLEMENT PAR LE BAS NE PROFITE A
PERSONNE
MOBILISEZ VOUS ET MOBILISEZ AUTOUR DE VOUS!**

Syndicat SDUCLIAS 84 / FSU Département de Vaucluse

116 rue Carreterie- 84000 AVIGNON

Local : Conseil Départemental – 6, bd Limbert – 84000 AVIGNON

04 90 16 18 74 – 06 85 45 30 24 – 06 78 86 67 29 - sducliasfsu84@gmail.com